

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU SYNDICAT ASL LA JOIE DE VIVRE
Samedi 11 JANVIER 2020

Le samedi 11 janvier, sur convocation de son président, les élus du syndicat de l'ASL la joie de vivre se sont réunis chez M. Rouzier Mme Bruschini 643 Bd de la joie de vivre.

Sont présents

A. MARTIN Président

M. CHAUTARD Vice- Président

G. ROUZIER Trésorier

Mme S. BRUSCHINI Secrétariat

R. DOUMAS Membre Conseiller juridique

M. MOUTET Membre représenté par M. Martin

M. LECUYER Membre

À 18 h 30 le quorum étant atteint le syndicat peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Élection des membres du nouveau bureau pour le mandat 2020-2021
- Point sur les actions à mener en 2020

Décisions sur le point soumis à vote

Élection de nouveau bureau

Les membres du syndicat ont décidé **à l'unanimité** des votants présents et représentés de reconduire les membres actuels du bureau dans leur fonction pour le mandat 2020-2021.

À savoir :

A. MARTIN Président

M. CHAUTARD Vice-Président

G. ROUZIER Trésorier

Mme S. BRUSCHINI Secrétariat de l'ASL

Points sur les actions à mener en 2020, non soumises à un vote

Rond-point

Travaux réalisés : renforcement du rond-point par la mise en place d'une buse carrée de 450x450 mm avec béton et amélioration de la visibilité à l'aide d'une bande réfléchissante rouge blanche.

Marquage au sol par la société Rectiligne. Demande d'actualisation du devis pour prendre en compte le marquage du parking allée Bourvil.

Pour assurer une mise en œuvre des travaux sans encombre, il sera indispensable de prévenir les colotis afin qu'ils libèrent impérativement les places. Nous effectuerons un marquage au sol à l'aide d'un ruban rouge blanc et d'une signalétique. Un dépôt d'un avertissement sur les pare-brises sera effectué quelques jours auparavant.

Les membres du syndicat se chargeront d'alerter le voisinage verbalement et par courriel et SMS.

Espaces verts

La parcelle de terrain mitoyenne aux villas des colotis : Reynaud, Saleur, Guzien sera nettoyée prochainement : étiage de 10 chênes abattage d'un pin. Compte tenu de la configuration du terrain les branches seront broyées sur place à l'aide d'un broyeur à chenille.

Muret entre l'allée Bourvil et Sardou

La société Broccardo interviendra en d'avril, ce qui nous laisse le temps d'engranger des cotisations.

Point sur le syndicat

Nous avons constaté lors de l'AGO de décembre 2019 le peu d'appétence des colotis pour se présenter comme nouveaux membres. Nous avons donc décidé en vue de l'AGO de 2020 de préparer un exposé qui permettra de comparer deux modes de gestion d'une ASL.

- Gestion autonome par des colotis élus.
- Gestion assistée par un syndic professionnel.

M. Mouttet et A. Martin rédigeront l'exposé qui mettra en évidence les avantages/inconvénients des deux modes de gestion.

Réflexion sur un site internet et sur la diffusion de l'information

Pour se libérer au mieux des tâches répétitives nous pourrions créer un site internet dans lequel tous les documents relatifs à l'administration de l'ASL seraient mis à

disposition des colotis. En 2020, du fait de l'absence de budget et du manque de compétences au sein du syndicat nous nous concentrerons sur la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et sur l'évaluation des coûts d'un tel projet.

Nous statuerons sur la base du cahier des charges lors de la réunion préparatoire de l'AGO 2020 s'il y a lieu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine AGO.

SMS de rappel

Dans l'immédiat pour améliorer le fonctionnement de l'ASL Sylvie Bruschini créera une liste de diffusion sur smartphone afin de pouvoir diffuser auprès des colotis en complément des courriels des SMS de rappel des points importants.

Statuts

En AGO/AGE 2020, nous proposerons de modifier l'article 14 – Délibération pour autoriser la diffusion par courriel du procès-verbal. Le coût de l'AGO/AGE de décembre est estimé à 300 euros : tirages, courrier, papeterie.

Article 14. - Délibérations

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre spécial, ouvert à cet effet et conservé par le secrétaire.

Le procès-verbal de la séance est notifié dans un délai maximal de deux (2) mois suivant la tenue de l'assemblée par pli simple, et par le président, à l'ensemble des co-lotis. Il est adressé par pli recommandé avec avis de réception ou par remise en mains propres contre récépissé aux propriétaires n'ayant pas participé aux débats ou ayant voté contre une ou plusieurs résolutions.

Ce procès-verbal est certifié par le président.

Plaquette présentation de L'ASL

A. Martin propose de rédiger une plaquette de présentation du lotissement à l'attention de nouveaux arrivants.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30
Suivent les signatures de chacun des membres présents du syndicat.

ALAIN MARTIN

MICHEL CHAUTARD

GÉRARD ROUZIER

SYLVIE BRUSCHINI

RAYMOND DOUMAS

MICHEL LECUYER